

Conseil de Paris
Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu contre les contre-réformes Blanquer des Lycées généraux et du professionnels

Considérant le mouvement de contestation tant des enseignants, personnels de l'éducation nationale que des lycéens contre les deux contres réformes du lycée général et technologique et du lycée professionnel,

Considérant que la contre-réforme du lycée professionnel conduirait à de-professionnaliser la voie pro, en regroupant les secondes professionnelles en « familles de métiers »,

Considérant qu'on passerait de 80 secondes spécialisées, à 15 secondes diffuses et que dans la continuité, des bacs pro pourraient fusionner, qu'à cette réduction de l'offre de formation, s'ajouterait la diminution des heures d'enseignement général, que les heures de français-histoire géographie, de mathématiques et de langues seraient par dizaines diminuées, que tout cela conduirait à un bac professionnel au rabais,

Considérant que de telles mesures sont contraire à l'objectif d'émancipation à laquelle l'École devrait concourir pour tous ses élèves, que d'ores et déjà avant 2009, le bac professionnel se passait en quatre ans, qu'après la contre-réforme de 2009, en trois ans, que dorénavant il faudrait le faire en 2 ans, la seconde de spécialité étant remplacée par une seconde de « découverte professionnelle »,

Considérant que c'est une attaque en règle contre la qualification, synonyme de maîtrise professionnelle et source de droits sociaux reconnus dans les conventions collectives, que mène le gouvernement, que c'est le devenir des artisans, ouvriers, techniciens de demain, indispensables à la transition écologique de notre économie, qui est mis en cause,

Considérant que cette contre-réforme conduirait ainsi à la suppression de 3 500 postes d'ici à 2022, dégradant la voie de l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire au profit de l'apprentissage, sur lequel le patronat a désormais la main et qui bénéficie d'une part croissante des recettes de la taxe d'apprentissage,

Considérant que la contre-réforme du baccalauréat ajouté au lancement de la procédure «parcoursup», et la contre-réforme du l'université, introduisant le principe de sélection à son entrée, nécessite la transformation du baccalauréat jusqu'ici garant d'un droit d'accès universel à la poursuite d'étude,

Considérant que se dessine avec ces mesures le projet d'un bac et d'un lycée inégalitaires, que la valeur nationale du diplôme délivré serait considérablement affaiblie, source des mêmes droits, quelque soit l'établissement dans lequel il était passé,

Considérant que l'évaluation du futur baccalauréat accorderait désormais une grande place au contrôle continu pour 40% des points permettant l'obtention du diplôme, que ce contrôle continu pourrait consister en une prise en compte des moyennes des élèves, tout au long des années de Première et de Terminale, ou dans le passage, sur la même période, d'épreuves dites « ponctuelles » organisées dans et par l'établissement de scolarisation des candidat.e.s,

Considérant que la dimension locale dans l'évaluation du baccalauréat deviendrait centrale remettant en cause l'anonymat des candidat.e.s, garant de l'égalité de traitement, dévaluant profondément de fait la valeur du baccalauréat pour le plus grand nombre car la faisant dépendre de la réputation du lycée dans lequel il est passé,

Considérant que l'obtention du baccalauréat, certes nécessaire, ne serait plus suffisante pour accéder à la formation de son choix à l'université ce qu'acte déjà l'introduction de la sélection à l'université, que la reconnaissance du diplôme du baccalauréat dans les conventions collectives, garante de niveaux de salaires et de perspectives de carrières, risquerait d'être affaiblie dès lors que le caractère national du diplôme serait remis en cause,

Considérant que la profonde refonte du lycée, conduisant à la dissolution des séries de la voie générale (S, ES, L) et de la voie technologique (STMG, STI2D...) dans des « parcours » construits autour d'un tronc commun, de « majeures » et de « mineures », le lycée « modulaire » voulu par le gouvernement se construit comme un lycée à géométrie variable d'un établissement à un autre, au sein d'une même ville voir d'un même quartier, l'offre de formation ne sera pas la même, qu'en fonction des « majeures » proposées mais aussi de la possibilité offerte, en plus, à chaque établissement de proposer ses propres « majeures », les combinaisons offertes aux élèves ne seront pas partout les mêmes,

Considérant que les établissements du second degré ne pourront que se spécialiser, les uns proposeront des parcours plus « scientifiques », les autres davantage teintés d'« humanités », ne permettant absolument pas de provoquer une contre hégémonie de la voie S, souvent présentée comme prétexte au projet de contre-réforme,

Considérant que les choix des lycéen.ne.s qui seront limités par ces processus de spécialisation conduiront à une assignation territoriale renforcée, renforçant la ségrégation scolaire déjà à l'oeuvre,

Considérant que la constitution de réseaux d'établissements pour permettre de suivre les enseignements dans différents établissements ne provoquera que d'incessants déplacements d'un établissement à un autre,

Considérant que le lycée modulaire de Blanquer assigne ses élèves dans un parcours d'orientation sur la base de choix opérés à l'entrée en Première soit à 15 ou 16 ans, l'accès à telle ou telle filière sera en effet conditionnée à l'étude de telles ou telles majeures,

Considérant que ces parcours du combattant en matière d'orientation vont renforcer les inégalités selon le capital social et culturel suffisant pour décrypter la complexité des enjeux d'orientation associés à la multitude des combinaisons de « majeures » possibles conduisant à un lycée du tri,

Considérant les suppressions de postes conséquentes d'enseignants prévus dans ces réformes, le Ministre Blanquer ayant annoncé déjà 2600 postes en moins cette année dans le second degré,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu que le maire de Paris relaie l'opposition des lycées et de la communauté enseignantes contre ces contre réformes des lycées professionnels, généraux et technologiques.